

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2006

L'an deux mil six, le dix neuf décembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER et Mme Josiane NIBLING, Adjoints, Mmes Christiane HASSENFORDER, Christine MUNSCH, Sylvie PLAIN et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean MARIN, Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER, Christian JOB et Bernard JUNCKER, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : M. Vincent WERNER, Adjoint au Maire

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

M. Vincent WERNER, Adjoint, a donné procuration de vote à M. Bernard JUNCKER, Conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19/09/2006
- 2/ Réajustement des différents tarifs 2007
- 3/ Indemnité de conseil du receveur municipal
- 4/ Attribution d'un secours d'urgence
- 5/ Personnel communal : régime indemnitaire
- 6/ Dorfhüss : convention dépôt de pain
- 7/ Gymnase Robert Beltz : convention pour l'utilisation des équipements par les associations
- 8/ Eclairage public : convention avec la Ville de Soultz pour la mise à disposition de la nacelle avec le personnel habilité
- 9/ Forêt : programme de travaux et état prévisionnel des coupes – année 2007

- 10/ Forêt : approbation de l'état d'assiette des coupes 2008
- 11/ Club Vosgien Cernay : renouvellement de la concession d'occupation d'un abri de guerre
- 12/ D.D.E. : renouvellement de la convention ATESAT
- 13/ Régularisation administrative de terrains, rue Saint-Gilles
- 14/ Règlement du cimetière
- 15/ Redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications
- 16/ Palmarès 2006 des maisons fleuries
- 17/ Demandes de subventions
- 18/ Motion « le train pour un développement économique durable de la région de Guebwiller »
- 19/ Motion sur le projet d'exploitation d'une porcherie industrielle dans la commune de Munchhouse
- 20/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 21/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 22/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 23/ Divers (don M. Hans Grünewald - fixation des tarifs fonds de coupes + vente de sapins de Noël – prise en charge des frais des fêtes de Noël (Ecoles + personnes âgées) – informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20h précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part de la procuration suivante :

- M. Vincent Werner, Adjoint, à M. Bernard Juncker, Conseiller.

- Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- aux organisateurs de la Fête du Vin Nouveau les 23,24 et 30/09/2006,
- à la commune, aux associations, aux écoles et au comité de l'association de jumelage, à M. et Mme Hans Grünewald, à M. Herber, Maire de Grävenwiesbach et à tous les participants pour l'organisation et la participation au 25^{ème} anniversaire du jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach » le 01/10/2006,
- à toutes les personnes ayant participé à l'organisation de l'inauguration de la salle informatique des écoles le 23/10/2006,
- aux Adjoints et conseillers pour l'organisation de la soirée "jeunes" du 24/10/2006,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour la vérification des bouches à incendie le 04/11/2006,
- au Conseil de Fabrique, à la Société de Musique "Espérance", à l'organiste M. Derycke, à la chorale « Cantica » pour l'excellent concert donné en l'église Saint-Gilles le 05/11/2006, au profit de la restauration de l'église,
- aux organisateurs ainsi qu'aux généreux donateurs de la collecte du sang du 06/11/2006,
- aux organisateurs et participants à la commémoration de l'Armistice le 11/11/2006,
- à Mme Odile Pannwitz pour le prêt de la "flamme" pour la cérémonie du 11/11/2006,
- à Mme l'Adjoint et aux conseillères qui ont assuré la permanence et aux généreux donateurs de la Banque Alimentaire du 25/11/2006 ainsi que la distribution des sacs de tri,
- aux Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la Sainte-Barbe le 02/12/2006,
- au Club "Fidélité" et au Conseil de Fabrique pour la vente de Noël du 03/12/2006,

- aux conseillers et autres bénévoles qui ont donné un coup de main pour la coupe des sapins le 9/12/2006,
- aux membres de l'Association Saint-Gilles, de la commission "cadre de vie", de la Chorale et de la Société de Musique "Espérance" ainsi qu'aux participants à la fête de Noël des moins-jeunes du 17/12/2006,
- à Mmes Buchmann, Munsch et Nibling, Conseillères et Adjoint pour la décoration des sapins de Noël,
- à Mme Schermesser pour la décoration de Noël des fenêtres de la mairie,
- à M. Eric Fugler pour le coup de main lors de la mise en place d'un drainage au terrain d'activités,
- à M. Marin, Conseiller Municipal et aux responsables des Associations de tir, des campeurs d'Alsace et des sapeurs-pompiers pour l'organisation et la participation aux activités d'été.
- à M. Marin, Conseiller Municipal, pour la confection des cartes de vœux 2007.

Il fait part ensuite de la carte et des lettres de remerciements émanant de :

- de M. Henri Haennig à l'occasion de son 70^{ème} anniversaire,
- l'UNC-AFN, section de Wuenheim, le club « Fidélité », l'Ecole Alsacienne de chiens-guides d'aveugles, la prévention routière, l'A.P.A., l'Association pour la recherche sur le cancer de Villejuif et l'Association Française des sclérosés en plaques pour la subvention communale 2006.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19/09/2006 :

Le procès-verbal de la séance du 19/09/2006 est adopté à l'unanimité.

2° / POINT : REAJUSTEMENT DES DIFFERENTS TARIFS 2007 :

Les tarifs ci-après sont proposés à l'appréciation du Conseil Municipal, tarifs tenant compte d'une augmentation de 1,65 %, ce qui correspond à l'augmentation du coût de la vie au cours de l'année 2006.

I. - LOCATIONS DIVERSES :

- Location provisoire de terrains communaux :

- terrains pour dépôt de ruches, annuelle	34,18 €
- pré "Leimgruben", annuelle (M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	36,20 €
- Coupes d'herbe sur pré communal, la coupe (M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	36,20 €

II. CIMETIERE :

- Concession trentenaire, le m²	46,30 €
- Concession cinquantenaire, le m²	87,90 €

III. BOIS DE CHAUFFAGE :

Compte tenu du coût d'exploitation pour le bois de chauffage, les tarifs « bois » sont revalorisés ainsi que suit :

- Prix du bois dur (chauffage), HETRE, le stère	44,50 € TTC
- Prix du bois dur (chauffage), CHENE, le stère	42,50 € TTC
- Bois A.F.D., le stère	42,50 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs et autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

Par ailleurs, il a été précisé que le bois de chauffage était coupé sur demande préalable, pour besoin personnel, et à raison de 20 stères maxi par an et par foyer de Wuenheim.

3° / POINT : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Par lettre du 07/11/2006, le Trésorier a formulé sa demande d'indemnité de conseil qui pourrait s'élever au maximum à 399,98 € (275 € accordés en 2005, soit 66,68 % du montant maximum qui était de 412,41 €).

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des Services Extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 66,75 % pour l'année 2006, soit 267 € ;
- que cette indemnité sera versée selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel précité et sera versée à M. André Widloecher, Receveur Municipal.

4° / POINT : ATTRIBUTION D'UN SECOURS D'URGENCE :

Mme Anne Mikocik, demeurant Domaine d'Ollwiller à Wuenheim, a perdu son mari brutalement début septembre 2006 et s'est retrouvée privée de ressources avec 4 enfants à charge. Elle a été reçue par M. le Maire et la Municipalité a décidé de lui accorder un secours d'urgence de 300 €, le Conseil Municipal, informé en ce sens le 19/09/2006, n'ayant pas eu d'objection en la matière.

Le Conseil Municipal est invité à entériner ce versement, imputé à l'article 6713 (secours et dots).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5° / POINT : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Par délibérations en date du 02/12/2003 et du 23/03/2004, le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'attribution du régime indemnitaire au personnel communal.

Ainsi que préconisé par les textes, le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur cette attribution.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- reconduire le versement de l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents appartenant aux grades ci-dessous :

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.07.2006	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 1 et 8)
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	462,52 €	4
Adjoint Administratif	451,06 €	1
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2 ^{ème} classe	436,48 €	1
Agent technique	436,48 €	1,5

- autoriser le Maire à fixer le montant individuel dans la limite d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8,

- décider d'un versement mensuel suite à l'instauration de la retraite additionnelle de la fonction publique (agents affiliés à la CNRACL),

- les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2007, article 64111.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6° / POINT : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL (dépôt de pain) A M. KINDLER :

Les travaux de réhabilitation du bâtiment « Dorfhüss » sont achevés depuis fin octobre 2006. Une convention de mise à disposition du local « dépôt de pain » à la Boulangerie Kindler de Berrwiller est à prévoir. Son projet a été transmis à M. Kindler et a recueilli son agrément. Le Conseil Municipal a également été destinataire du projet de convention, pour lequel il est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de mise à disposition,
- autorise le Maire à la signer.

7° / POINT : GYMNASSE ROBERT BELTZ : CONVENTION POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS PAR LES ASSOCIATIONS :

Le Comité-Directeur du syndicat mixte du collège « R. Beltz », lors de sa séance du 19/10/2006, a approuvé la convention pour l'utilisation des équipements par les associations.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8° / POINT : ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION AVEC LA VILLE DE SOULTZ POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA NACELLE AVEC PERSONNEL HABILITE :

Les règles de sécurité relatives au remplacement des ampoules d'éclairage public imposent l'utilisation d'une nacelle avec personnel habilité. La commune de Wuenheim ne dispose ni de l'un, ni de l'autre.

C'est ainsi que contact a été pris avec CALEO de Guebwiller et la Ville de Soultz pour assurer les travaux d'entretien de l'éclairage public communal.

CALEO n'est pas en mesure d'assurer ce service dès 2007. Par contre, la Ville de Soultz vient de nous transmettre un projet de convention pour lequel le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de mise à disposition de la nacelle avec personnel habilité,
- autorise le Maire à la signer.

9° / POINT : FORÊT : PROGRAMME DE TRAVAUX ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES – ANNEE 2007 :

Comme chaque année à pareille époque, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recette brute H.T. à 68.180 € pour 1.956 m3,
- approuver le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2007 en forêt communale,
- déléguer le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil,
- voter les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit 9.810 € H.T. dont 3.500,27 € H.T. de travaux d'investissement et 6.309,73 € H.T. de travaux d'entretien.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10° / POINT : FORÊT : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2008 :

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes", qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation), compte tenu de l'état du peuplement ou de demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le Code Forestier.

L'article 12 de la "charte de la forêt communale" cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du conseil municipal.

C'est ainsi que l'ONF nous a soumis la proposition d'assiette 2008 transmise aux conseillers.

A préciser que cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2008, qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2007.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

11° / POINT : CLUB VOSGIEN CERNAY : RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION D'OCCUPATION D'UN ABRI DE GUERRE :

Par lettre du 07/10/2006, le Club Vosgien – section de Cernay, sollicite le renouvellement de la concession d'occupation d'un abri de la guerre 1914/18 qu'il utilise

comme dépôt de matériel. Cette concession, à titre gracieux jusqu'à ce jour, arrive à expiration le 31/12/2006.

Chaque conseiller municipal s'est vu destinataire d'un exemplaire du projet de concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de concession, concession renouvelée pour une durée de 9 ans et à titre gratuit,
- autorise le Maire à la signer.

12° / POINT : D.D.E. DU HAUT-RHIN : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT POUR 3 ANS A PASSER AVEC L'ETAT :

Vu la loi M.U.R.C.E.F. N° 2001-1168 du 11 décembre 2001-III (mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier), article 7-1, en application de la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret N° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs regroupements et pris pour l'application du III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier – NOR : EQUM0200138D – (J.O. du 29 septembre 2002),

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire – NOR : EQUU0201848A,

Où l'exposé du Maire concernant le renouvellement pour 3 ans de la convention fixant les modalités de mise en œuvre des missions de base et complémentaires contenues dans l'ATESAT

Le Conseil Municipal est invité à :

- demander à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT),
- autoriser M. le Maire
 - * à approuver le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention de renouvellement
 - * à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget,
 - * à signer la convention de renouvellement de l'ATESAT

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

13° / POINT : REGULARISATION ADMINISTRATIVE DE TERRAINS, RUE SAINT-GILLES :

L'impasse du « Clos du Vignoble », rue Saint-Gilles qui vient d'être intégrée dans le domaine public communal (Conseil Municipal du 16/05/2006), avait une largeur initiale de 4 m.

Lors du dépôt d'une demande de Certificat d'Urbanisme en 1996 par le propriétaire à l'époque des parcelles 487 et 532 – section 3, le certificat d'urbanisme positif stipulait sous la rubrique -observations et prescriptions particulières- :

« lors de la délivrance de permis de construire, il sera exigé l'élargissement à 6 m de la voie privée existante, en amputant le terrain d'une bande de 2 m de largeur ».

C'est ainsi que M. Alain Bohn, lors du dépôt d'un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle s'est vu notifier la mention suivante dans l'arrêté dudit permis:

« le bénéficiaire du présent permis réalisera l'élargissement de la voie privée sur une largeur de 2 m sur les parcelles 543/281 et 542/281 jusqu'à la rue Saint-Gilles ».

Il en sera de même lors d'un dépôt de permis sur les parcelles 552 et 553 – section 3 dont les terrains appartiennent actuellement à M. et Mme J. Louis Skup de Wattwiller.

Il convient à présent de régulariser administrativement cette situation par la rédaction des actes de cession avec les 2 propriétaires sus-mentionnés.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, le service administratif de la mairie étant chargé de la rédaction des actes de cession.

14° / POINT : REGLEMENT DU CIMETIERE :

M. le Maire relate une formation organisée par l'Association des Maires du Haut-Rhin sur le thème de la « gestion des cimetières » le 24/06/2006 et a proposé à la commission « bâtiments-finances-urbanisme » réunie le 20/11/2006 de mettre en place un règlement du cimetière de Wuenheim.

La commission a donné son accord de principe pour l'adoption d'un tel règlement dont un projet a été transmis aux conseillers municipaux.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

15° / POINT : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2541-12,
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L. 47,
Vu le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé,

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer les tarifs 2006 de la redevance pour occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :
 - * 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
 - * 40 € par kilomètre et par artère en aérien
 - * 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
- charger le Maire du recouvrement de cette redevance, qui sera inscrite à l'article 70323.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

16° / POINT : PALMARES 2006 DES MAISONS FLEURIES :

Mme l'Adjoint NIBLING donne lecture du palmarès 2006 des maisons fleuries :

MAISON AVEC JARDIN OU COUR

1. M. et Mme SIFFERT Daniel – 8A, Rue du Vignoble 17,83 points
2. M. et Mme ZIMMERMANN Benoît - 34, Rue Principale 15,67 points
3. M. et Mme ROBISCHUNG Antoine - 8, Rue du Réservoir 15,33 points
4. M. et Mme JUD Claude – 2, Rue du Vieil Armand 15,20 points
5. M. et Mme JUNCKER Bernard - 32Bis, Rue Principale 14,67 points
6. M. et Mme GASSER Pierre – 43, Rue Principale 14,00 points
7. M. et Mme ZEYER Pierre – 10, Rue du Ruisseau 13,75 points
8. M. et Mme HAENNIG Henri - 3, Montée de Thierenbach 13,67 points
9. M. et Mme MONAMI Louis - 7A, Rue de la Fonderie 13,33 points
10. M. et Mme ZINCK Philippe - 7, Rue de la Fonderie 13,00 points

MAISON

1. M. et Mme SCHMITT Marcel – 10, Route de Cernay 14,17 points
2. M. et Mme GEISSER Jean - 7, Montée de Thierenbach 13,50 points
3. Mme RUHLMANN Anna – 6, Rue du Réservoir. 12,92 points
4. M. et Mme MARBACH Frédéric – 18, Rue du Col Amic 12,50 points
5. M. et Mme ZUMBIEHL René – 124, Rue Principale 12,42 points
-) ex aequo
5. M. et Mme BARBOTEU Christian – 126, Rue Principale 12,42 points
-) ex aequo
5. M. et Mme WAGNER Gérard – 128, Rue Principale 12,42 points
8. M. et Mme WAGNER Jean Marc – 3, Rue du Vieil Armand 12,00 Points
9. Mme GOLLENTZ Colette – 109, Rue Principale 11,58 points
- 10 M. et Mme BURNER Jean– 52, Rue Principale 11,17 points

HORS CONCOURS :

M. et Mme SIFFERT François - 6, Rue du Vignoble 18,00 points
(Maison avec Jardin ou Cour)

M. le Maire et Mme Nibling adressent leurs félicitations et leurs remerciements à l'ensemble des lauréats ainsi qu'à tous les habitants du village qui s'investissent chaque année dans le fleurissement de leur propriété, auxquels s'associe le Conseil Municipal dans sa totalité.

17° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- Ecole Champagnat d'Issenheim : classe de découverte à Stosswihr : 2 élèves de Wuenheim x 15 € = 30 €
- Institution Saint-Joseph de Rouffach : voyage à Londres : 1 élève de Wuenheim : 15 €
- Association Française des Sclérosés en plaques : 76 €
- APA : 250 €
- Association Française contre les Myopathies : 30 €
- Ecole Alsacienne de chiens-guides d'aveugle : 30 €

18° / POINT : MOTION « LE TRAIN POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE DE LA REGION DE GUEBWILLER » :

A l'heure où l'Alsace s'apprête à accueillir le TGV et alors que la phase de négociation du contrat de projet Etat-Région 2007/2013 touche à sa fin, le conseil municipal de Wuenheim tient à alerter la Région Alsace et l'Etat sur la situation d'isolement de la région de Guebwiller, privée de desserte ferroviaire depuis la fermeture de la ligne Guebwiller-Bollwiller en 1992.

Confrontée à des restructurations économiques importantes, la région de Guebwiller a besoin de conforter son attractivité, tant sur le plan économique, social, éducatif que touristique et ainsi doit pouvoir proposer à sa population des services de qualité, au rang desquels des moyens de transport rapides, sûrs, respectueux de l'environnement.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- affirmer sa détermination de voir réouverte la ligne Guebwiller-Bollwiller,
- demander que cette réouverture soit élevée au rang des priorités de la Région Alsace, fortement engagée dans le développement du transport ferroviaire et du développement durable,
- exiger que les travaux induits par cette réouverture soient inscrits au contrat de projet Etat-Région 2007/2013.

Adopté majoritairement par le Conseil Municipal, par

- * 8 voix POUR (Mmes Hassenforder et Plain, MM. Fugler, Job, Marin, Martin, Weber et Werner)
- * 5 voix CONTRE (Mmes Buchmann, Munsch et Nibling, MM. Gasser et Mechler)
- * 2 ABSTENTIONS (MM. Juncker et Rothenburger)

19° / POINT : MOTION SUR LE PROJET D'EXPLOITATION D'UNE PORCHERIE INDUSTRIELLE DANS LA COMMUNE DE MUNCHHOUSE :

Le Conseil Municipal de WUENHEIM,

Vu les caractéristiques de l'élevage à terme et notamment :

- **16.000 porcs** « charcutiers » produits par an, 300 à 320 par semaine
- **8.272 porcs** sur le **site**
- l'épandage sur la quasi-totalité du territoire communal et même au-delà, de **15.800 m3 de lisiers/an**
- des animaux élevés sur caillebotis intégral, c'est-à-dire sur lisier
- **0,66 à 0,70m² de surface de vie** par porc à l'engraissement
- **+ de 8.000m² de bâtiments** et locaux
- **deux silos tour** pour le stockage des céréales de **18m de haut...**

Vu l'autorisation de construire délivrée le 13 juin 2001 par arrêté de Monsieur le Préfet du Ht-Rhin, confirmée en dernière instance par la Cour Administrative d'Appel de Nancy le 23 mars 2006,

Vu l'autorisation d'exploiter délivrée le 21 juillet 2006 par arrêté de Monsieur le Préfet du Ht-Rhin, suite à la décision de la Cour Administrative d'Appel de Nancy le 21 juin 2004,

Vu la Directive (CEE) n°91-676 du Conseil des Communautés Economiques Européennes du 12 décembre 1991 relative à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Lorraine, Préfet coordonnateur de bassin, du 31 mars 2003, portant délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole et le classement de la Commune de Munchhouse au titre de cet arrêté,

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Ill-Nappe-Rhin (SAGE), notamment les orientations fondamentales et principes et programmes d'actions pour la préservation des eaux souterraines vis-à-vis de la pollution par les nitrates,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles L.2224-7 et suivants et R.2224-6 et suivants,

Considérant :

- que la Commune de Munchhouse, classée au titre des **zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole**, présente de part son **contexte hydrogéologique spécifique** et notamment des **sols particulièrement perméables** (texture de surface limono sableuse, associée à une charge caillouteuse importante d'environ 20cm, le taux d'argile est peu important, le restant jusqu'à la nappe est constitué de substrat alluvial grossier, de galets), un **facteur très important de risques de pollution**,
- que les **méthodes d'exploitation et d'épandage du lisier** prévues (à l'étude d'impact et au plan d'épandage), **ne permettent pas d'écarter tout risque de pollution de la nappe phréatique et de contamination de l'eau potable** du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Munchhouse et environs (3602 habitants) et même au-delà,
- que le **dossier** présenté **conclut** quant à l'épandage que « ce sont des **sols où l'épandage devra être optimisé pour éviter toute pollution de la nappe alluviale sous-jacente, relativement mal protégée par les alluvions grossières** »,
- que la **vulnérabilité du sol et de la nappe phréatique** n'est **plus à démontrer** compte tenu notamment des **pollutions connues** spécifiquement d'ailleurs à Munchhouse et liées entre

autres aux problèmes d'étanchéité du saumoduc des mines de Potasse d'Alsace (1992 et suivant), d'un déversement accidentel de produits phytosanitaires (6 mai 1999),

- que **le projet va à l'encontre des objectifs fixés par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Ill-Nappe-Rhin (SAGE)**, notamment :
 - de **stopper la dégradation des eaux souterraines**, notamment du fait des pollutions diffuses que sont les **pollutions par les nitrates et les micropolluants**,
 - d'inciter aux **technologies propres**, aux **pratiques agricoles adaptées**,
 - de **mieux protéger les captages d'eau potable** en allant au-delà des mesures réglementaires,
 - de **maîtriser les prélèvements de la nappe**,
 - d'atteindre une **eau de bonne qualité à l'horizon 2015**,
- que **le projet prévoit de déverser sans le moindre traitement, les eaux de nettoyage et les eaux usées du site** (issues des locaux techniques du personnel...) dans les fosses de stockage du lisier, qui sera lui même épandu **sur les sols**, sans le moindre traitement,

Considérant que **le projet n'est pas à même de fiabiliser le procédé de désodorisation des effluents** (lisiers) et que la Sté KAIBACKER a lors de la réunion du Conseil Départemental d'Hygiène du 18 septembre 1997 refusé le principe de dénitrification des lisiers, **permettant de mieux gérer les émanations olfactives**,

Considérant **l'impact paysager du projet** et notamment la **démasure des installations** par rapport au milieu environnant, notamment à l'égard des 8.412m² de surface bâtie, de la hauteur des silos-tour (18m),

Considérant **les méthodes d'élevage** (caillebotis total, c'est-à-dire sur lisier), **la densité d'animaux sur le site, les méthodes inhumaines d'exploitation** (bien-être et confort des animaux) notamment au regard des attentes actuelles des consommateurs en matière de traçabilité et de qualité des produits,

Considérant les **risques sanitaires importants** du projet (un des plus importants du grand Est),

Considérant que **l'épandage de lisier** (dont la composition réelle à ce jour n'est pas déterminée), **occasionnera un apport important d'éléments minéraux** et que :

- **les sols** objet du plan d'épandage **n'ont fait l'objet d'aucune analyse, cartographie précise, bilan de fertilisation**, permettant d'évaluer la **capacité de rétention hydrique** des sols, les doses à épandre ...
- **l'équilibre des sols risque d'être perturbé** par les teneurs en phosphore et en oligo-éléments tels que le cuivre ou le zinc,
- que **le projet reconnaît** que les calculs ont été réalisés à partir de normes et **qu'après la mise en service de la porcherie les calculs seront actualisés**, ce qui nécessitera peut-être une modification de la surface d'épandage et du volume de lisier à épandre,

Considérant que ce type d'exploitation porte par son existence même au sein de la commune , des **nuisances prévisibles**, une **atteinte grave au développement économique et patrimonial des populations concernées**,

Considérant que la **limitation des moyens humains** notamment, **ne permet pas aux services de l'Etat d'envisager un contrôle et une surveillance accrue et constante de l'exploitation**,

par 13 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » (MM. Gasser et Juncker)

→ manifeste son opposition à la réalisation d'une porcherie industrielle à Munchhouse par la SARL KAIBACKER,

→ accorde son soutien à la Commune de Munchhouse notamment, ainsi qu'à celles regroupées au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Munchhouse et environs (S.I.A.E.P),

→ dit que la présente délibération sera transmise à la Commune de Munchhouse,

20° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **Visite du bâtiment « Dorfhüss » du 7/10/2006** en présence de M. Duby de HFA-Domial ;
- **Commission "Internet" du 17/10/2006** : la mise à jour du site "Internet" sera effectuée une revue sera éditée dans la foulée ;
- **Commission "Cadre de Vie-Environnement-Aide Sociale-Relations habitants" du 25/10/2006** : le point principal de cette réunion a été la préparation de la fête de Noël des moins-jeunes du 17/12/2006 ;
- **Commission "Eau-Assainissement-Forêt" du 07/11/2006** : le point essentiel de cette séance a été l'étude du plan de coupes et du programme des travaux 2007 en forêt communale en présence du responsable de l'O.NF. ;
- **Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme" du 20/11/2006** : les points principaux de cette réunion ont été la fixation des orientations budgétaires 2007 et l'élaboration d'un règlement du cimetière. Ont également été abordés le P.L.U. (plan local d'urbanisme), la lettre de M. et Mme Zusatz demandant une entrevue avec le Conseil Municipal, la D.G.E. 2007 (dotation globale d'équipement), la convention du dépôt de pain au Dorfhüss, les travaux rue Saint-Gilles, l'entretien de l'éclairage public et l'aménagement de la place de la mairie ;
- **Commission "Jeunesse-Associations-Loisirs-Ecole" du 28/11/2006** : en présence des jeunes demandeurs pour l'aménagement d'un terrain de bosses et de M. Lieby et Mme Pernelet (Jeunesse et Sports) en vue de la création d'une association ;
- **"Toutes Commissions" du 12/12/2006** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 19/12/2006 et des questions d'actualités (P.L.U. – lettre de M. et Mme Zusatz ...).

21° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes du 28/09/2006** : ont été abordés la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les orientations budgétaires 2007, les décisions modificatives du budget 2006, l'admission en non-valeur, le fonds de concours, les missions de conseils « architecte et coloriste » et subvention d'aide à la rénovation de façades de maisons anciennes, la constitution du comité de pilotage du GERPLAN, l'entretien des itinéraires cyclables, les affaires relatives au personnel, l'indemnité du jury « concours de l'animateur du patrimoine », les contentieux, la demande de commercialisation de l'office de tourisme intercommunal ;
- **Conseil de Communauté de Communes du 28/11/2006** : il a été essentiellement question du service Environnement, de la préprogrammation des travaux d'assainissement 2007, du budget primitif et tarifs « assainissement » 2007, du projet de développement du Vivarium du Moulin, de l'approbation de la charte du Pays « Rhin-Vignoble- Grand'Ballon », de la représentation de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte pour le SCOT « Rhin-Vignoble-Grand'Ballon », du recrutement d'un cabinet d'études pour la mise en place

de la TPU, de la convention de gestion avec le Syndicat Intercommunal de la Zone industrielle, de l'acquisition d'un véhicule, de la dévolution du marché pour l'acquisition d'un camion de vidange, du transport à la demande, de la dévolution du marché relatif à la communication, du lancement d'une consultation « marché de fournitures bureautiques », de l'acquisition de terrains à Linthal, de la motion pour la réouverture de la desserte ferroviaire de Guebwiller-Bollwiller, de la demande de subvention complémentaire de l'OTI, d'une affaire relative au personnel ;

- **Syndicat Intercommunal de production et de distribution d'eau potable de la Lauch du 05/12/2006** : M. Marin, délégué de la commune dans ce syndicat, fait un compte-rendu de cette réunion qui consistait essentiellement en la mise en place de la procédure de délégation de la gestion de l'eau suite à appel d'offres réglementaire, cinq entreprises ayant été validées pour la suite des opérations.

22° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 17 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année 2006.

Le Conseil Municipal donne quitus au Maire pour ses délégations.

23° / POINT : DIVERS :

A/ ACCEPTATION D'UN DON :

M. le Maire informe ses collègues que M. Grünewald, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du jumelage le 1/10/2006 à Wuenheim, lui a remis une somme de 1.500 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce don.

B/ FETES DE NOËL DES ECOLES ET DES "MOINS-JEUNES" :

A l'instar des années précédentes, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais découlant de la fête de Noël des "Moins-Jeunes" et l'acquisition d'un livre pour 8 € par élève fréquentant les écoles de Wuenheim. Les crédits sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2006.

C/ FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES SAPINS DE NOËL :

Les tarifs 2005 sont reconduits, à savoir :

- petits : 9 €
- moyens : 13 €
- grands : 17 €

D/ FIXATION DES TARIFS DES FONDS DE COUPES + VENTE DE BOIS SUR PIED :

Le Conseil Municipal est invité à fixer à 70,00 € H.T. le prix du lot de fonds de coupes. 28 lots ont été attribués.

Le Conseil Municipal est invité à fixer à 33 € / m3 la coupe sur pied pour 40 m3 de chêne achetée par M.S. BOIS de Buhl

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

E/ INFORMATIONS DIVERSES :

- Conseil Général du Haut-Rhin : Notification de subvention : 1.354 € pour l'aménagement d'une salle informatique pour les écoles

- Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/07 au 31/10/2006 : 42 passages sur le ban communal

- Chambre Régionale des Comptes : M. le Maire informe le Conseil de la notification de jugement sur les comptes des exercices 2002 à 2004 qui décharge de leur gestion les trésoriers successifs.

- Conseil Général du Haut-Rhin : viabilité hivernale du réseau routier départemental : jusqu'à ce jour, le Conseil Général a toujours assuré de façon totalement volontaire et sans obligation légale, le déneigement et le déverglacage sur les routes départementales, sans discontinuité dans la traversée des agglomérations. Cependant, la responsabilité du déneigement en agglomération incombe à la commune, qui peut compléter le travail réalisé par le département par toutes mesures jugées utiles à l'échelon local.

- Lettre de M. le Sous-Préfet concernant la demande de modification du zonage sollicitée par Mme et M. Zusatz : M. le Maire donne lecture de cette lettre au Conseil Municipal.

- Contrat « temps libres 2004/2006 » signé avec la CAF : M. Marin, Conseiller, informe le Conseil Municipal que ce contrat est arrivé à échéance et que son éventuelle reconduction est à l'étude actuellement. Il fait savoir également que, d'années en années, la participation des jeunes aux activités d'été est en progression.

- M. le Maire adresse ses remerciements aux conseillers pour leur bonne participation tout au long de l'année ainsi qu'au personnel communal pour sa bonne collaboration.

- M. le Maire félicite Mme Reininger pour sa réussite à l'examen de rédacteur territorial.

Après avoir souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée, M. le Maire clôt la séance à 22h00.